

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

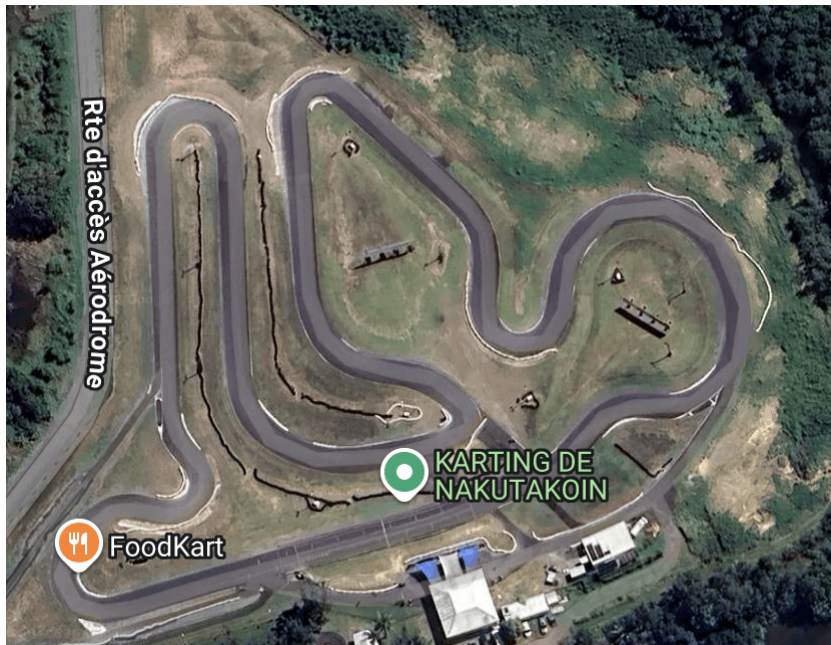
Article 1 – Description de l'épreuve

Le CSB et le VCC organisent une compétition de cyclisme sur route qui se déroulera sur la commune de Dumbéa, le 3 octobre, de 18h à 22h.

Cette épreuve prendra la forme de plusieurs manches organisées sur la piste de karting de Nakutakoin.

Article 2 – Le parcours

1 tour de la piste de karting de Nakutakoin = 0,74 km.



Article 3 – Programme prévisionnel

- 16h30 - 17h30 : Émargement
- 17h30 - 18h00 : Essais libres
- 18h00 : U7 + U9 : 3 tours
- 18h10 : U11 + U13 : 6 tours
- 18h30 : U7 + U9 : 3 tours
- 18h40 : U11 + U13 : 6 tours
- 19h00 : Podiums U7 + U9 + U11 + U13

- 19h00 - 19h20 : Essais libres
- 19h20 : U15 H + A3 H + A2 H + Femmes : 12 tours
- 19h45 : Open + A1 H + A2 H + U17 H : 15 tours
- 20h10 : U15 H + A3 H + A2 H + Femmes : 12 tours
- 20h35 : Open + A1 H + A2 H + U17 H : 15 tours
- 21h00 : U15 H + A3 H + A2 H + Femmes : 12 tours
- 21h25 : Open + A1 H + A2 H + U17 H : 15 tours
- 21h50 : Podiums

Article 4 – Catégories

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFC. Les vélos à assistance électrique ne sont pas autorisés.

Les classements seront établis selon les catégories suivantes :

U7 H et U7 F
U9 H et U9 F
U11 H et U11 F
U13 H et U13 F
U15 H et U15 F
U17 H et U17 F
A4 H
A3 H et A3 F
A2 H et A2 F
A1 H et A1 F
Open H et Open F

Article 5 – Classements

Le classement de la soirée sera établi de la manière suivante :

À chaque manche, le coureur marquera un nombre de points correspondant à sa place dans la manche. À l'issue des 2 ou 3 manches, selon les catégories, le total des points obtenus sera calculé.

Le coureur ayant obtenu le moins de points sera déclaré vainqueur. Le reste du classement sera établi selon la même logique. En cas d'égalité de points, le coureur ayant terminé devant lors de la dernière manche sera classé devant.

En cas d'abandon lors d'une manche, sur problème mécanique exceptionnel (casse de matériel, etc.) dûment constaté par l'arbitre présent, le coureur sera classé dernier de la manche et se verra attribuer les points correspondant à la dernière place. Il sera autorisé à prendre le départ de la manche suivante.

En cas d'abandon sur deux manches, le coureur sera considéré comme n'ayant pas terminé l'épreuve. (DNF)

Un classement par catégorie sera transmis à la Commission Route du Comité Cycliste afin d'être pris en compte dans le classement de la Coupe.

Article 6 – Récompenses et cérémonie protocolaire

Des récompenses seront attribuées au vainqueur de chacune des catégories mentionnées à l'article 4 du présent règlement.

Les trois premiers de chaque catégorie seront appelés sur le podium.

Les cérémonies protocolaires se tiendront sur le site aux horaires indiqués dans le programme prévisionnel.

Article 7 – Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être formulées dans l'heure suivant la fin de l'épreuve.

Si nécessaire, le collège d'arbitres, composé du Directeur de Course, du Responsable Sécurité et du Président de l'association organisatrice, se réunira sur place afin de statuer.

Article 8 – Prix d’inscription

3 500 F CFP pour les non-licenciés

3 000 F CFP pour les licenciés FFC

1 500 F CFP pour les licenciés FFC : U17 et U19

500 F CFP pour les licenciés FFC : U7, U9, U11, U13, U1.

Article 9 – Procédure d’inscription

Les inscriptions pourront être effectuées sur inlive.nc jusqu’au **jeudi 1er octobre à 22h.**

Article 10 – Remise des dossards et des puces.

Les coureurs ne disposant pas d’un dossard à l’année devront récupérer leur dossard à la table des commissaires lors de l’émargement.

Des puces de chronométrage seront remises aux participants lors de l’émargement. Elles devront être restituées à l’organisateur dès la fin de la dernière manche. En cas de non-restitution, de perte ou de détérioration volontaire de la puce, le participant s’engage à rembourser un montant 4 000 F CFP.

Article 11 – Contacts

M LAIGLE Julien, organisateur, Club Sportif Cycliste de Bourail

Tél. : 80 29 24

E-mail : juju.laigle1990@gmail.com

M. PORETARAT Rénato, président du VCC Mont-Dore

Tél. : 78 09 27

E-mail : jarop@lagoon.nc

Article 12 – Dispositif prévisionnel de secours

Un médecin sera présent sur le site afin d’assurer, si nécessaire, la prise en charge des participants.

Les services de secours situés à proximité seront informés de la tenue de l’événement. Le centre hospitalier le plus proche sera également prévenu.